



Concours 2010-2011

destinés aux élèves de CM2

des ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

PRIX D'EXPRESSION ÉCRITE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Les travaux se feront sur le thème de l'année 2011 :

"Faites l'éloge de la nature"

ou sur un sujet libre proposé par les enseignants.

Tous les travaux seront exécutés en classe, donc en temps limité décidé par l'enseignant.

Trois copies au plus, seront sélectionnées par le professeur au niveau de sa classe.

PRIX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCRITURE

Les jurys départementaux choisiront cinq copies, tous niveaux confondus, jugées d'une belle écriture manuscrite. Un jury national examinera ces copies venues de toute la France et désignera les meilleures au plan de la calligraphie.

Les travaux collectifs ne sont pas acceptés.

Tous les travaux devront porter avec précision sur le haut de la première page : le nom, le prénom et la classe de l'élève, le nom et l'adresse complète de l'établissement et le nom de l'enseignant.

Toutes les copies sélectionnées seront adressées par M^{mes} les Directrices et MM. les Directeurs d'école **au président de la section AMOPA de leur département**

au plus tard le 4 mars 2011.

Les meilleures copies (**4 copies au maximum par section**) choisies par les jurys départementaux de l'AMOPA seront adressées au **Secrétariat national de l'AMOPA à Paris pour l'attribution de Prix nationaux, par un jury national.**

Coordonnées de la section AMOPA départementale :

Inspection académique de l'Yonne
AMOPA 89. M. DAUPHIN, Me GRAPPY
Bureau 109
12 bis Boulevard Galieni
BP 66
89011 AUXERRE cedex